



Comité de l'urbanisme

Programmes finances par les
recettes fiscales

BUDGET préliminaire 2018

Équilibré, abordable et progressiste

Déposé 8 Novembre, 2017



Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Services des emprises, du patrimoine et du design urbain

Budget 2018 - Note d'information

Description

Les Services des emprises, du patrimoine et du design urbain font partie de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, qui appuie le programme de développement de la ville, qu'il s'agisse de la planification et de la réalisation des occasions de croissance et de l'infrastructure, de la gestion des biens municipaux ou de la promotion de la prospérité économique.

Les Services des emprises, du patrimoine et du design urbain sont responsables de la création d'un domaine public dynamique et sûr afin de protéger et de mettre en valeur l'héritage d'Ottawa.

Programmes et services offerts

Inspections

Cette équipe effectuer des inspections directes et assurer la coordination avec les gestionnaires de projet, les consultants, les entrepreneurs et les autres directions générales de la Ville durant toutes les étapes de l'exécution des projets d'immobilisations de la Ville et la construction d'aménagements privés.

Emprises

Cette équipe administre l'approbation des demandes de permis et la délivrance des permis et des autorisations connexes relatives aux emprises, comme les consentements municipaux et les permis de terrassement, de véhicule surdimensionné, d'empiètement, d'empiètement de terrasse, de voie d'accès privée, etc.

Patrimoine et Design urbain

L'équipe responsable du patrimoine effectue des études sur le patrimoine et attribue les désignations connexes, offre des commentaires au cours des examens des projets d'aménagement et traite les demandes présentées en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. L'équipe responsable du design urbain, pour sa part, fournit des commentaires au cours des examens des projets d'aménagement et des processus entourant les politiques d'aménagement, mène la préparation de lignes directrices et d'études spéciales, formule des recommandations sur les programmes d'immobilisations de la Ville et entreprend des initiatives de conception à petite échelle pour améliorer le domaine public.

Levés et cartographie

Cette équipe offre une expertise en matière d'information sur les terres, des données géographiques essentielles ainsi que des services connexes pour appuyer les opérations internes de la Ville d'Ottawa et répondre aux besoins des clients externes. Parmi les services offerts, citons l'approvisionnement, le maintien et la diffusion de données géographiques essentielles au moyen d'applications spécialisées.

SIG et Gestion des données

Cette équipe fournit une gamme de services en géomatique et gère le répertoire central des rapports et des plans d'infrastructures ainsi que l'accès municipal en ligne par l'intermédiaire de geoOttawa. Elle maintient et fournit des données géographiques essentielles comme celles concernant le réseau d'égout et d'aqueduc, le zonage, les prévisions de construction et les plans généraux des services publics.

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Services de planification

Budget 2018 – Note d'information

Description

Les Services de planification font partie de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, qui assure la réalisation du programme de développement de la ville, qu'il s'agisse de la planification et de la réalisation des activités de croissance et de l'infrastructure, de la gestion de nos biens et de nos investissements ou de la promotion de la prospérité économique.

Les Services de planification rendent des comptes principalement au Comité de l'urbanisme et comprennent la Direction de l'examen des projets d'aménagement – Services ruraux (qui rend des comptes par l'intermédiaire du Comité de l'agriculture et des affaires rurales).

Les Services de planification jouent un rôle très important à la Ville d'Ottawa. En dirigeant l'évolution de la ville, nous contribuons à améliorer la qualité de vie des résidents afin qu'ils puissent vivre, prospérer et tisser des liens dans des bâtiments, des espaces et des quartiers dynamiques, bien conçus, construits de façon sécuritaire et durable.

Programmes et services offerts

- fournir l'examen multidisciplinaire et l'approbation des demandes d'aménagement en fonction de la situation géographique (y compris la planification, la conception, le design urbain, les parcs, l'environnement et les arbres, les transports et les questions de patrimoine);
- administrer l'outil de recherche de demandes d'aménagement en ligne pour fournir des renseignements sur les demandes d'aménagement en traitement;
- administrer le Programme de réaménagement des friches industrielles;
- délivrer les permis d'enseigne permanente pour les propriétés privées et faire le traitement des demandes de dérogation mineure à cet égard;
- rédiger les rapports de conformité et de zonage;
- délivrer les permis et effectuer les inspections des nouvelles clôtures de piscine;
- élaborer des politiques et des règlements municipaux en lien avec les enseignes permanentes sur les propriétés privées et les clôtures de piscine.
- fournir un soutien technique au processus de demande d'aménagement, y compris la circulation, la coordination des rapports, les notifications, le soutien législatif et la consolidation des textes législatifs et
- fournir, personnaliser et mettre en œuvre un nouveau Système de gestion des terres pour remplacer l'ancien Système MAP pour les affaires fournies par les Services du Code du bâtiment, la Direction de l'examen des projets d'aménagement, le Bureau des permis d'emprises routières et le Comité de dérogation.

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Services du Code du bâtiment

Budget 2018 - Note d'information

Description

Les Services du Code du bâtiment (SCB) sont l'organe de réglementation responsable de la construction d'immeubles à la Ville d'Ottawa. Les SCB assurent l'application du Code du bâtiment de l'Ontario afin de protéger la population. Le Code du bâtiment de l'Ontario fixe des normes uniformes minimales en matière de santé, de protection contre les incendies, de sécurité des personnes, d'accessibilité, d'efficacité énergétique et de suffisance structurale qui doivent entrer dans la conception et la construction d'un bâtiment.

Les SCB :

- examinent les plans de construction pour tous les bâtiments neufs ou rénovés, attribuent des adresses municipales, délivrent des permis de construire et de démolir et inspectent les chantiers pour s'assurer que les plans, le Code du bâtiment de l'Ontario et les lois en vigueur sont respectés;
- coordonnent les poursuites dans les cas de constructions non conformes et gèrent les enquêtes en réponse à des réclamations juridiques et
- aident les propriétaires fonciers, les constructeurs, les concepteurs, les architectes et les ingénieurs en les orientant dans l'application et l'interprétation de la *Loi sur le code du bâtiment*, du Code du bâtiment de l'Ontario et des lois applicables (*Règlement de zonage*, *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, etc.) afin que la construction respecte les normes de sécurité et de rendement.

Conformément à la *Loi sur le Code du bâtiment*, les droits liés aux permis de construire ne servent qu'à couvrir les frais associés à leur délivrance et à l'application de la *Loi sur le code du bâtiment* et du Code du bâtiment lui-même. Un fonds de réserve pour le Code du bâtiment a été constitué afin de maintenir la capacité de la Ville à appliquer le Code et la Loi et pour éviter que les résidents aient à payer pour ces opérations par l'intermédiaire de leurs impôts.

Programmes et services offerts

- fournir aux clients des renseignements de première ligne sur les aménagements;
- offrir des conseils spécialisés sur le Code du bâtiment de l'Ontario aux intervenants de l'industrie et à tous les autres intervenants;
- examiner les plans de construction de tous les bâtiments nouveaux et rénovés;
- calculer et percevoir les droits de permis de construire et les frais connexes, y compris les redevances d'aménagement;
- délivrer des permis de construire et de démolir;
- inspecter les chantiers de construction et de rénovation ainsi que les bâtiments dangereux;
- délivrer des ordonnances, engager des poursuites en cas de non-conformité et gérer les réclamations juridiques;
- veiller à la remise en état des bâtiments ayant servi à la culture de la marijuana;
- effectuer l'adressage municipal – orientation des politiques, attribution d'odonymes, assignation de numéros municipaux;
- gérer l'accès aux dossiers des permis de construire et
- délivrer des lettres d'approbation d'organismes de réglementation (permis d'alcool, garderies, établissement de soins, etc.).

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Direction du développement économique et de la planification à long terme

Budget 2018 - Note d'information

Description

La Direction du développement économique et de la planification à long terme fait partie de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, qui assure la réalisation du programme de développement de la ville, qu'il s'agisse de la planification et de la réalisation des activités de croissance et de l'infrastructure, de la gestion de nos biens et de nos investissements ou de la promotion de la prospérité économique.

Programmes et services offerts

La Direction du développement économique et de la planification à long terme facilite la croissance économique à Ottawa en orientant et en dirigeant l'évolution de la ville. Le secteur d'activité offre des programmes, des services et des initiatives qui stimulent la création d'emplois et la diversification économique tout en dirigeant la croissance de la ville, par le biais du Plan officiel. La Direction offre les services suivants :

Développement économique : Élaborer et promouvoir des stratégies de développement économique en vue de tirer profit des actifs et des possibilités d'affaires. Établir des partenariats avec des intervenants clés dans le domaine pour

mettre sur pied et offrir divers programmes visant à favoriser les investissements, le maintien et la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat et le développement du tourisme.

Commandites et Publicités : Offrir et promouvoir des possibilités de commandites et de publicités visant les installations de la Ville, et trouver des occasions de partenariats pour soutenir les initiatives de développement économique.

Recherches et Prévisions : Agir à titre de centre d'expertise pour les questions de population, d'emploi, d'utilisation du sol, d'aménagement et de données sur la demande en matière de déplacements, et assurer le suivi et les prévisions concernant la population, l'emploi et le logement.

Affaires rurales : Assurer la prestation continue des services du Bureau des affaires rurales auprès de la collectivité rurale tout en permettant à celui-ci de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique adaptée au milieu.

Planification des politiques est responsable de l'élaboration du cadre de planification des politiques permettant d'orienter et de diriger la croissance de la ville, par le biais du Plan officiel, des plans secondaires, des plans et des politiques de systèmes naturels ainsi que des plans communautaires, et de l'élaboration et de la mise à jour des outils réglementaires, notamment le *Règlement de zonage*, le Règlement sur les redevances d'aménagement et d'autres règlements municipaux, en vue de leur application.

Zonage et interprétation élabore des dispositions de zonage pour mettre en œuvre la politique du Plan officiel, apporte des modifications au zonage ciblant une question ou un secteur sous la direction du Conseil, entreprend des études portant sur l'utilisation du sol, apporte des modifications au règlement de zonage en réponse à l'évolution des questions relatives à l'utilisation du sol et effectue des mises à jour administratives visant à rectifier des erreurs et à assurer le bon fonctionnement du Règlement de zonage. Cette unité prépare également des règlements municipaux aux fins d'approbation par le Conseil et procure des interprétations formelles en ce qui concerne la façon dont le Règlement de zonage doit être mis en œuvre et appliqué.

Planification communautaire est responsable de la préparation du Plan officiel de la Ville (le plan dirigeant la croissance et l'évolution futures de la ville) et de la planification de tous les aspects des quartiers, y compris, mais sans s'y limiter, les Plans de conception communautaire, les Plans secondaires, les Plans d'aménagement axés sur le transport en commun et les Plans de revitalisation de quartier.

Systemes naturels et protection environnementale offrent à la Ville une expertise et une coordination en matière de politiques stratégiques dans les domaines des systèmes naturels et des mécanismes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements tout en élaborant des politiques environnementales claires et cohérentes à l'appui de la gestion de la planification et de la croissance de la Ville tout en minimisant les impacts négatifs et en améliorant la résilience. Cette unité favorise également une image positive d'Ottawa en tant que ville saine et où il fait bon vivre par le biais de politiques, de stratégies et d'engagement public, en faisant la promotion de l'intendance de l'environnement naturel et d'une ville viable et résiliente et en élaborant et en facilitant la mise en œuvre de stratégies, de plans environnementaux, de protocoles, de lignes directrices et de règlements municipaux critiques et d'autres outils visant à orienter et à influencer les objectifs environnementaux et de construction de la Ville.

Services sociaux et communautaires

Logement abordable

Budget 2018 - Note d'information

Description

Les Services de logement font partie des Services sociaux et communautaires. Les Services sociaux et communautaires sont supervisés par le Comité des services communautaires et de protection, à l'exception de la Direction du logement abordable, qui relève du Comité de l'urbanisme. Pour obtenir une description complète des Services de logement et des Services sociaux et communautaires, veuillez consulter le budget préliminaire du Comité des services communautaires et de protection.

Programmes et services offerts

- Administration, prestation et suivi des programmes de logement abordable (Action Ottawa, Programme Canada-Ontario de logement abordable, Programme d'investissement dans le logement abordable) pour investir dans la création de logements abordables et de logements en milieu de soutien.
- Administration, prestation et suivi du programme Rénovations Ontario.
- Supervision de la gestion et du suivi des projets de logement abordable terminés de concert avec les fournisseurs de logements locaux.